



Invitation à la

Conférence

"Les 30 ans de la Convention de certaines armes classiques. Evolution, pertinence contemporaine, contextes et défis futurs"

Les 16 et 17 septembre 2010

à Stockholm

Collège suédois de Défense nationale

Le 10 octobre 1980, un nombre d'Etats réunis à Genève adopta la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques ou comme frappant sans discrimination (CCAC). La CCAC est la manifestation de plusieurs principes généraux du droit des conflits armés: la protection de la population civile contre les effets de la conduite des hostilités, la limitation des belligérants dans leur choix de moyens et méthodes de guerre, et l'interdiction de l'emploi d'armes, projectiles, matériels et méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus ou des souffrances inutiles. Simultanément, la CCAC est aussi un instrument de contrôle des armes. Depuis l'adoption des protocoles sur les Mines et les Restes Explosifs de Guerre, la CCAC s'est aussi attachée à contrôler la régulation de la phase post-confliktuelle.

La CCAC et ses protocoles sont des instruments qui sont fermement intégrés dans le contexte plus large des développements des technologies militaires et des lois les régulant. Quant aux développements technologiques, le développement des cyberguerres, des systèmes d'armes sans pilotes ou nanotechnologiques et des armes non létales mettent en exergue certains des nouveaux défis en matière de réglementation juridique des méthodes de guerre et des systèmes d'armes. On peut voir quelques exemples du contexte légal dans les principes généraux et les règles applicables à la conduites des hostilités, établis dans l'article 36 du 1er Protocole additionnel de 1977 de la Convention de Genève de 1949, qui impose un examen de la légalité de nouvelles armes, ou dans des traités comme la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Le 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la CCAC est un moment approprié pour examiner le traité et ses Protocoles dans son contexte plus large du droit des conflits armés, du droit du contrôle des armements et de la reconstruction post-confliktuelle, pour étudier les défis que de nouvelles armes et systèmes d'armes posent à la réglementation juridique internationale ainsi que les perspectives du droit des armes classiques, et pour envisager les thèmes possibles pour la Conférence de révision de 2011.

A cette fin, le Centre de Droit International du *Collège suédois de Défense nationale*, en partenariat avec l'*Université Viadrina de Francfort (Oder)* et la *Société Internationale de Droit Militaire et de Droit de la Guerre*, organise une conférence internationale de deux jours à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la CCAC. La conférence s'adresse à un public international de militaires et de praticiens, d'universitaires, de représentants d'Etats et d'organisations humanitaires et non-gouvernementales, aussi bien qu'à d'autres intéressés. La conférence réunira des orateurs de renommée internationale pour aborder les questions mentionnées ci-dessus. Les documents de la conférence seront par la suite publiés dans un ouvrage intitulé provisoirement "Les 30 ans de la Convention de certaines armes classiques. Evolution, pertinence contemporaine, contextes et défis futurs".

Les orateurs confirmés sont entre autres:

- le Professeur Maja Eriksson, Pro-recteur du Collège National de Défense Suédois
- le Dr. Bill Boothby, Force aérienne royale du Royaume-Uni
- le Professeur Jann Kleffner, Collège suédois de Défense nationale
- M. Hays Parks, Département de la Défense des Etats-Unis
- M. David Turns, Académie de Défense du Royaume-Uni
- M. Bruno Demeyere, HPCR
- le Professeur Wolff Heintschel von Heinegg, Université de Viadrina, Francfort/Oder
- le Professeur Terry Gill, Université d'Amsterdam
- le Professeur Tim McCormack, Ecole de Droit de Melbourne
- le Professeur Ove Bring, Auparavant du Collège suédois de Défense nationale
- le Dr. Dieter Fleck, Président honoraire de la Société Internationale de Droit Militaire et de Droit de la Guerre
- le Professeur Martin Norsell, Collège suédois de Défense nationale
- le Professeur Armin Krishnan, Université du Texas
- le Professeur Michael Schmitt, Ecole de Droit de Durham
- M. Arne Willy Dahl, Président de la Société Internationale de Droit Militaire et de Droit de la Guerre

Vous êtes cordialement invités à participer à cette conférence. Pour toutes questions et pour les inscriptions, veuillez contacter (en anglais) Madame Catharina Jönsson par e-mail (catharina.jonsson@fhs.se) ou par téléphone (+46-8-55342789). La date limite d'inscription est le 1^{er} septembre 2010. Les participants sont priés de prendre leurs dispositions pour leur voyage et leur logement. Les lunchs seront pris au Collège suédois de Défense nationale (aux frais des participants). Les droits d'inscription sont de 100 € (lunchs non compris), payables avant le 5 septembre 2010 au compte de la Société Internationale de Droit Militaire et de Droit de la Guerre :

Banque de La Poste
Rue de Colonies 56
1000 Bruxelles
IBAN : BE 29 0000 0330 4464 (International Bank Account Number)
BIC: BPOTBEB1

Chaque paiement devra préciser les nom et prénom du participant.

Les droits d'inscriptions acquittés ne seront pas remboursés.

Le programme général de la conférence est décrit à la dernière page de cette invitation. Tous les participants recevront un programme détaillé ainsi que des informations pratiques après l'inscription. La conférence n'offre pas d'installations ou de programmes pour les personnes accompagnantes. La langue utilisée à la conférence sera l'anglais.

Nous sommes impatients de vous accueillir à Stockholm pour cet événement.

L'équipe organisatrice.

PROGRAMME GENERAL

16 septembre 2010
Mot d'accueil
Matin: Session 1: Evolution
De Saint Petersburg à Genève
La CCW comme partie du droit sur les moyens de guerre
La CCW et sa relation avec les principes généraux du droit des conflits armés
Les contextes des divers protocoles
Les problèmes et perspectives du processus d'amendement et d'examen, y compris les mécanismes de conformité
Après-midi: Session 2: Pertinence Contemporaine
La pertinence de la CCW pour des opérations militaires contemporaines: une vue de la pratique
Armes conventionnelles et la réglementation de la guerre aérienne et des missiles de guerre
La CCW et sa pertinence pour les opérations navales
La CCW et l'examen des armes
17 septembre 2010
Matin: Session 3: Contexte
Connecté ou déconnecté? La CCW et les conventions d'Ottawa et d'Oslo
La CCW et le droit du contrôle de l'armement
La CCW comme instrument de <i>jus post bellum</i>
Armes conventionnelles et leurs autres: Les armes "non conventionnelles" et le droit des conflits armés
Une perspective médicale des armes conventionnelles
Après-midi: Session 4: Perspectives et thèmes possibles pour la conférence de revue de 2011
Tendances majeures dans les technologies d'armes conventionnelles
Robotique et guerres nanotechnologiques
Les attaques de réseaux informatiques et la réglementation des armes conventionnelles
Armes non-léthales et réglementation des armes conventionnelles
Traité sur les petites armes
Discours de clôture